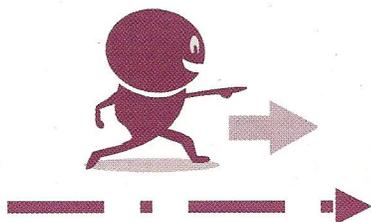


Le CIRCUIT d'une DEMANDE à la MDPH

Je dépose ou envoie mon dossier avec tous les documents



① - ENREGISTREMENT

Mon dossier est complet.

Tous les documents obligatoires sont joints :

- * Certificat médical de moins de 3 mois
- * Justificatif d'identité
- * Justificatif de domicile récent
- * Attestation de jugement en protection juridique (le cas échéant)

CE QUI PEUT ALLONGER LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DE MON DOSSIER

- * Mon dossier ne contient pas tous les documents obligatoires.
- * La MDPH me renvoie un courrier m'indiquant les documents manquants à retourner dans un délai d'un mois.

④ - MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION

Les copies des notifications de décisions sont adressées aux organismes compétents pour mise en œuvre et/ou paiement :

- * CAF ou MSA : pour l'AAEH et l'AAH
- * Conseil Général : pour la Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- * DSDEN (ex Inspection Académique) : pour la scolarisation
- * Etablissements et Services Médico-Sociaux (ESMS)
- * Sécurité Sociale : pour les orientations vers les ESMS
- * etc....

Délai de traitement d'une demande :

4 mois en moyenne

② - EVALUATION

Les pièces fournies au dossier permettent l'évaluation par l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation.

CE QUI PEUT ALLONGER LES DÉLAIS DE TRAITEMENT DE MON DOSSIER

Ma situation nécessite une évaluation approfondie ou des renseignements complémentaires, par exemple :

- * Convocation en visite médicale MDPH
- * Entretien en accueil approfondi si nécessaire
- * Demande de bilans complémentaires (Centre du langage, bilan ophtalmologique, bilan neuropsychologique...)
- * Bilans professionnels
- * etc...

Pour la Prestation de Compensation :

- * Evaluations à domicile (aide humaine, aménagement du logement, aides techniques....)

③ - DECISION

Examen des propositions de l'Equipe Pluridisciplinaire d'Evaluation par la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH).

Envoi de la notification à l'intéressé ou à son représentant légal.

